



# COMMUNE D'AUBONNE

## Municipalité

1170 Aubonne, le 11 octobre 2010/cdu

### **PREAVIS MUNICIPAL N° 9/10**

#### **RAPPORT ACCOMPAGNANT LE BUDGET 2011**

---

Au Conseil communal d'Aubonne,

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

#### **1. PREAMBULE**

Conformément aux dispositions de l'article 88 du Règlement du Conseil communal, la Municipalité a l'honneur de vous soumettre le projet de budget de la bourse communale pour l'année 2011 et, à titre d'information, le plan des dépenses d'investissements et la planification financière de la commune.

Dans sa séance ordinaire du 28 septembre 2010, la Municipalité a établi et approuvé le budget 2011 tel qu'il vous est présenté.

Celui-ci se monte à un total de

- ◇ Charges           Fr. 23'627'190.--
- ◇ Revenus           Fr. 23'274'910.--

ce qui nous laisse prévoir un excédent de dépenses de Fr. 352'280.--.

Ce résultat n'est pas suffisant et même s'il ressemble aux budgets 2008, 2009 et 2010, il ne saurait leur être comparé comme on le verra au chap. 1.1.



### 1.1. Appréciation générale

De 2006 à 2011 l'évolution du déficit des budgets communaux successifs se présente comme suit :

En milliers de francs

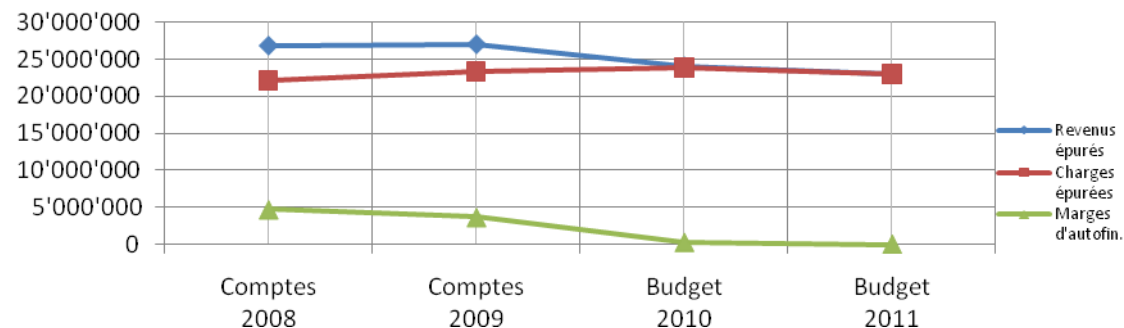
2006	3'480
2007	328
2008	327
2009	399
2010	315
2011	352

alors que, ces dernières années, les comptes correspondants ont tous été excédentaires grâce notamment à des retours sur nos participations cantonales.

Cependant le budget de 2011 présente une différence de taille puisqu'il est moins important que celui de 2010.

On note ainsi globalement qu'entre le budget 2010 et celui de 2011, les diminutions des recettes et des dépenses sont respectivement de Fr. 1'079'720.-- et Fr. 1'067'280.--. Ces chiffres paraissent un peu surprenants mais ils s'expliquent par les effets de la nouvelle loi sur la péréquation communale et surtout la diminution de la facture sociale à charge des communes à hauteur de 6 pts d'impôt.

Cependant, comme vous le verrez en page 1 du projet de budget, notre marge d'autofinancement est proche de zéro.



Enfin, suite à la convention de fusion avec Pizy, ce budget intègre une subvention de l'Etat à hauteur de Fr. 750'000.--. Sans cette subvention le déficit aurait été de l'ordre de 1.1. mio de francs.



## **2. OBJET**

**2.1 Administration générale, personnel communal, police, signalisation, piscine, places de sport, sollicitations, soins à domicile et prévention, FPHA, EHC et ARCAM.  
Responsable : M. Pierre-Alain Blanc, Syndic**

### **2.11 Piscine (Cpte 170)**

La décision pour prolonger une gérance privée de la buvette se discute actuellement. Les différences entre l'ancien système et l'expérience de la saison 2010 devraient s'équilibrer. Le budget 2011 tient compte de cette 1<sup>ère</sup> édition de gérance libre.

### **2.12 Corps de police (610)**

Le contrat de prestation avec la gendarmerie devrait débuter en janvier 2011. Son coût à hauteur de Fr. 157'000.-- a été mis au budget. Cependant, il se peut qu'il soit reporté d'une année en raison d'un possible retard dans la mise en place de la nouvelle organisation des polices cantonales.

**2.2 Urbanisme et police des constructions, environnement, bâtiments communaux, conciergeries, défense incendie, protection civile, commerces au-bonnois.  
Responsable : M. René Mamin, municipal**

### **2.21 Bâtiments (Cptes 350 à 375)**

Le dicastère des bâtiments n'appelle pas de commentaires particuliers. Le budget 2011 se rapporte aux fonctionnements et entretiens courants des immeubles.

L'analyse de nos bâtiments par la Commission « Energie » avance et permet de programmer l'ordre dans lequel ceux-ci seront assainis pour répondre aux économies de chauffage. Dans cette ligne, une somme est attribuée au collège de Pré Baulan pour le remplacement des fenêtres du 1<sup>er</sup> étage.

### **2.22 Plan général d'affectation - PGA (Cpte 420)**

De nouvelles opportunités nécessitent des réflexions complémentaires. La réalisation du PGA évolue positivement.

### **2.23 Protection civile - PCi (Cpte 460)**

La région Rolle-Aubonne de la protection civile sera supprimée fin 2011 au profit d'une régionalisation calquée sur le nouveau découpage des districts.



### **2.24 Service de défense incendie et de secours - SDIS (Cpte 650)**

Si elle est approuvée par le Grand Conseil, la nouvelle loi cantonale sur le service du feu ne modifiera que très peu l'organisation actuelle du SDIS de l'Etraz. Par contre, la formation des hommes du feu est de plus en plus exigeante ce qui entraîne une augmentation régulière des budgets concernés.

## **2.3 Ecoles et cultes, affaires sociales et ARASMA, accueil petite enfance, affaires culturelles et tourisme, sociétés locales. Responsable : Mme Gisèle Burnet, municipale**

### **2.31 Service social (Cpte 710)**

#### **2.31.1 ARASMA**

L'ARASMA (Association Régionale Aide Sociale Morges Aubonne), qui deviendra ARASMAC en juillet 2011 avec l'arrivée de 12 nouvelles communes de la région Cossonay, maintient ses coûts. Pour le RI les communes assument le salaire du Directeur et des bâtiments qui accueillent les services sociaux. Pour les Agences d'assurances sociales, les communes prennent en charge la partie non subventionnée des salaires des employés ainsi que la location des bureaux.

Le but optionnel de l'Association, l'Ajema (Accueil de jour des enfants Morges-Aubonne), auquel nous avons adhéré, prévoit un supplément de dépenses d'environ 10%. Ce chiffre est évalué sur le nombre d'heures d'accueil que notre commune a consommées au premier semestre 2010. Il reste cependant très aléatoire, en raison de la difficulté à prévoir tant les naissances que le choix des parents. Toutefois, la consommation dépend de l'offre, et cette dernière n'a pas augmenté de manière très significative dans notre région.

#### **2.31.2 Facture sociale**

Avec un montant de Fr. 2'398'500.-- et une bascule de 6 point d'impôt, la facture sociale représente la plus grande dépense de la commune à l'Etat.

Les 6 points d'impôt devraient prendre en charge les subsides à l'assurance maladie versés aux bénéficiaires des Prestations complémentaires (AVS et AI), le domaine de l'asile ainsi que l'enseignement spécialisé. Mais l'évolution de ces trois secteurs sera toutefois calculé dans le détail pendant les deux prochaines années afin d'ajuster, le cas échéant, le nombre de points d'impôts basculés.

Par contre, le dispositif des prestations complémentaires pour les familles (PC familles et la rente-pont AVS dont l'introduction sera traitée par le Grand Conseil d'ici la fin de l'année en cours) est déjà intégré dans la facture prévisionnelle. Son impact sur le revenu d'Insertion (RI), une diminution de 12,5 mio de francs, apparaît également dans le détail du calcul cantonal. En revanche, l'entrée en vigueur de la nouvelle Loi sur l'assurance chômage courant 2011 générera des coûts supplémentaires pour le RI que le Conseil d'Etat a fait figurer en risques budgétaires. Ils feront l'objet, cas échéant, d'une demande de crédit supplémentaire.

Difficile donc de faire un réel bilan de cette nouvelle facture sociale, et surtout de l'évolution réelle de cette dernière.



### **2.32 Ecoles (Cptes 510 et 520)**

Le Conseil communal a nommé une commission pour étudier le préavis No 7/10 "Création d'une association intercommunale scolaire". Cette association va permettre de gérer les bâtiments, les transports ainsi que l'offre parascolaire, de manière coordonnée et surtout plus pointue. L'association, si elle est acceptée par tous les corps délibérants, permettra de mieux cibler les coûts de construction et l'enclassement des élèves qui influencent particulièrement le coût de l'élève. Harmos et l'acceptation massive de l'art. 63a de la Constitution constituent deux nouveaux défis pour la future association.

L'augmentation du coût de l'élève au budget 2011 n'est pas liée au projet d'association, mais à la construction du collège d'Etoy et des salles de gymnastique de Gimel et de Buchillon. La nouvelle grille des locations, établie par un groupe de travail intercommunal, a permis au contraire de contenir cette explosion des coûts.

### **2.33 Tourisme (Cpte 160)**

Le dépôt du préavis taxe intercommunale de séjour va permettre de consolider la mise en place du tourisme sur le district. Les revenus de cette taxe serviront à la réalisation de projets régionaux. Les points **i** (information), **t** (office de tourisme) sont tous coordonnés par l'Office du tourisme de Morges.

La mise en valeur du patrimoine est assurée par une plaquette commune.

Le compte tourisme fait apparaître toutes les dépenses liées au tourisme, y compris l'édition des plaquettes strictement aubonnoises, mais distribuées sur toute la région.

## **2.4 Finances, services industriels, service technique, infrastructures rues et places, épuration et STEP. Responsable : M. Luc-Etienne Rossier, municipal**

### **2.41 Informatique (Cpte 190)**

L'augmentation sensible du compte est liée au remplacement complet de notre logiciel communal qui assure la gestion du contrôle des habitants, de la comptabilité communale et de la facturation. Un module de planification et analyse financière sera également acquis. Cette migration importante a été décidée afin de moderniser notre gestion communale. Ce nouveau programme pourra également nous permettre de futures extensions en fonction des besoins.

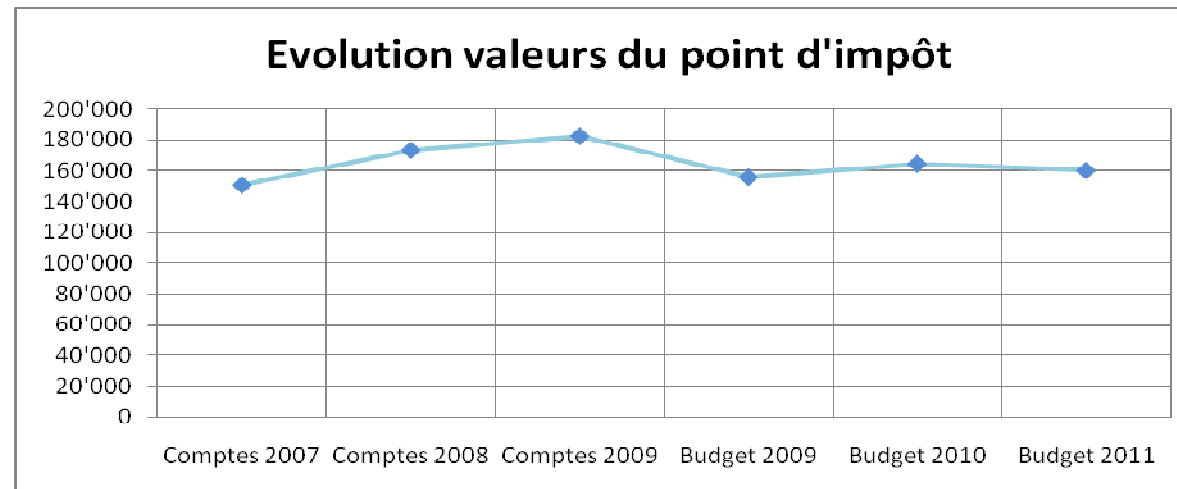
### **2.42 Recettes (Cpte 210)**

Globalement les recettes, par rapport à 2010, sont en baisses. Cette situation s'explique principalement par la bascule d'impôt de 6 points relative à la nouvelle loi sur la péréquation (diminution du taux communal de 72 à 66 %).



D'autre part, l'impôt sur le bénéfice des personnes morales ainsi que l'impôt sur le capital sont plus faibles qu'au budget 2010. Ce sont les comptes 2009 et l'introduction de la loi sur l'imputation du bénéfice sur l'impôt sur le capital qui nous y ont contraints.

Quant à la valeur de notre point d'impôt il reste stable à hauteur de Fr. 160'000.—.



### **2.43 Charges (Cpte 220)**

Par rapport au budget 2010, les charges sont en nette hausse.

En effet, la contribution au fonds de péréquation passe de 2.16 mio de francs à 2.9 mio de francs soit près de Fr. 800'000.-- de plus.

Vous vous souvenez sans doute qu'un nouveau modèle de péréquation entrera en vigueur le 01.01.2011 et qu'il est adapté au rendement des impôts de ce budget. L'alimentation au fonds de péréquation est définie annuellement en points d'impôts, en fonction des critères de redistribution aux communes. Pour 2011, l'alimentation prévue pour notre commune devrait se situer entre 17 et 19 points d'impôts.

La redistribution se compose quant à elle essentiellement d'un montant variable par habitant, déterminé selon les seuils de population, selon le tableau suivant :

- |                                 |                 |      |                |
|---------------------------------|-----------------|------|----------------|
| a) Entre 1 et 1'000 habitants   | Fr. 100.00/hab. | soit | Fr. 100'000.-- |
| b) Entre 1001 et 3000 habitants | Fr. 350.00/hab. | soit | Fr. 630'000.-- |

Enfin sur le plan des intérêts des dettes à moyen et long terme, on constate qu'ils sont stables avec un taux moyen de 2.65 %.



#### **2.44 Service technique (Cptes 410 et 420)**

On constate, sur le plan des traitements, une légère augmentation liée notamment à la formation complémentaire d'une employée sur deux ans.

Quant aux subventions pour la promotion des énergies renouvelables, elles sont budgétées à hauteur de Fr. 30'000.-- avec prélèvement sur le fonds y relatif.

#### **2.45 Egouts et épuration (Cpte 460)**

Hormis l'entretien régulier courant à hauteur de Fr. 120'000.-- , le budget prévoit le remplacement d'un collecteur EC pour l'élimination des eaux claires parasites permanentes (Fr. 100'000.-- ).

#### **2.46 SI Eaux (Cptes 810 et 811)**

Comme pour le chapitre précédent, l'entretien régulier courant ainsi que la détection de fuites éventuelles sont budgétés à hauteur de Fr. 100'000.-- . Le budget prévoit également le remplacement de la conduite d'adduction d'eau entre l'avenue Abraham Hermanjat et l'avenue de Savoie (Fr. 80'000.-- ).

#### **2.47 SI Gaz (Cpte 830)**

Les diminutions des recettes et des dépenses sont liées à l'évolution du prix du kWh prévu pour 2011 par Gaznat S.A.

**2.5 Domaines, cours d'eau, chemins communaux, service des parcs et jardins, cimetière, récupération des déchets, voirie, SADEC, Centre d'animation des jeunes.  
Responsable : M. Eric Muller, municipal**

#### **2.51 Forêts (Cpte 320)**

Les conditions du marché sont favorables et nous permettent d'envisager d'exploiter au maximum des possibilités.

Notre participation au Groupement forestier de la Saubrette a été revue à la hausse en prévision de divers mandats qui vont être confiés à des gardes forestiers extérieurs.

La restauration et l'entretien de l'Ecrin de verdure suivent leur cours selon le programme projeté.



### **2.52 Pâturages (Cpte 321)**

L'entretien des chalets occasionne des charges importantes dues au report des travaux de 2010 à 2011, suite à l'absence du collaborateur communal responsable. Un changement de berger au Pré de Rolle implique également des travaux de peinture dans l'appartement.

### **2.54 Déchets (Cpte 450)**

L'entretien de la déchetterie se poursuit par la pose d'enrobé. La gestion du site par le personnel de la voirie et les auxiliaires évolue positivement à la satisfaction des usagers, toujours plus nombreux à se rendre à Chetry.

### **2.55 Politique jeunesse (Cpte 550)**

Le budget proposé est dans la ligne des précédents mais nous nous trouvons dans une phase de transition vers une politique jeunesse plus régionale. Les liens avec l'arrondissement scolaire se renforcent et la conduite des activités sur les pôles d'Aubonne, d'Etoy et de Gimel, devra être définie plus précisément à l'avenir.

## **3. CONCLUSIONS**

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, comme nous l'avons dit en introduction, ce budget est apparemment dans la continuation des précédents, mais la situation mérite toute notre attention.

En effet, l'augmentation du coût par élève, la diminution des locations scolaires, la prise en charge d'un EPT de gendarmerie, compensées par l'allocation de la subvention unique liée à la fusion avec Pizy, doivent nous rendre conscients de la fragilité de notre situation.

Enfin les investissements importants qui nous guettent, comme nous le présente à titre consultatif, le plan des dépenses d'investissement 2011-2015 nous imposent vigilance et discernement.

La Municipalité ne saurait terminer ce préavis sur le budget 2011 sans adresser ses vifs remerciements à ses chefs de service Mme Joëlle Mottaz, et MM. David Golay et Gilles Warnery qui ont permis la mise sur pied de ce document.





Pour l'heure, la Municipalité vous prie, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

- ♦ vu le préavis municipal n° 9/10 relatif au rapport accompagnant le budget communal de l'année 2011
- ♦ ouï le rapport de la Commission chargée d'étudier cet objet
- ♦ attendu que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour

***de voter le décret suivant:***

### **LE CONSEIL COMMUNAL D'AUBONNE**

***adopte***

- ♦ Le budget de l'année 2011 faisant apparaître Fr. 23'627'190.-- aux dépenses, Fr 23'274'910.-- aux recettes et présentant ainsi un excédent de charges de Fr. 352'280.00.

Ainsi délibéré en séance ordinaire de la Municipalité le 26 octobre 2010.

Au nom de la Municipalité

Le syndic :

La secrétaire :

P.-A. Blanc

J. Mottaz

### **Délégués de la Municipalité**

- M. Pierre-Alain Blanc, syndic
- M. Luc-Etienne Rossier, municipal des finances

***Préavis déposé devant le Conseil communal d'Aubonne en séance du 2 novembre 2010.***